

Mairie  
de  
SAILLANS  
26340



Mis à jour, le 10 novembre 2014

# PLAN NEIGE ET VERGLAS SAILLANS

# ORGANISATION

*Le plan de déneigement concerne la prévention des risques liées aux chutes de neige importantes. Dans la mesure où les chutes ne dépassent pas un cumul de 5 cm de neige, le dégagement de la neige se fait à la pelle et pour les lieux prioritaires, avec ou sans sel suivant le cas. Il s'agit de créer des passages piétons (1 m de large) afin de permettre d'accéder dans les meilleures conditions possibles.*

## 1) Organisation préparatoire

Début novembre :

- Réunion des membres de la cellule de crise afin d'actualiser la liste des personnes vulnérables et la tournée de déneigement.
- Affichage dans les panneaux communaux + presse lorsque les conditions le justifient, sur les conditions dans lesquelles la commune intervient en cas de neige (voir message type en annexe)

Dès alerte météo ou dès le 1<sup>er</sup> décembre : pré positionner les bacs de sel :

Poste

Eglise

Chemin Trélaville vers le médecin

Pont Rieussec à côté de la fontaine

La gare escalier passage piétons

Samarins escaliers pont RD 93

Samarins vers chez Guilhot

**Pour les rues Lambert Illaire et la place Maurice Faure, mettre du déglacant (stocké dans l'atelier technique) pour éviter la détérioration du béton et des pavés.**

En cas de chutes de neige importantes annoncées

\* veille météo : services techniques chaque vendredi ou veille de jour férié en période hivernale

\* préparer tracteur communal.

\* le cas échéant pour les périodes hors heures ouvrables mettre sous astreinte les services techniques si l'intervention est susceptible de se situer hors heures ouvrables. Les agents doivent être joignables à tout moment par téléphone, et pouvoir rallier l'atelier en moins d'une heure. Précision : les services techniques placés sous astreinte doivent intervenir dès 4 heures du matin,

\* le cas échéant si les chutes prévues sont très importantes

- interdire le stationnement aux points indiqués sur plan pour libérer l'espace pour stocker la neige (garde champêtre).

## 2) Mise en œuvre des moyens : activation de la cellule de crise

Qui ? le maire décide d'activer la cellule de crise. L'ensemble des membres qui la compose est convoqué en mairie ou au lieu défini par le maire le cas échéant.

Organisation de la cellule (ouverture en journée, de nuit, ...) : définie par la cellule de crise.

En dehors des heures d'ouverture de la cellule de crise : la mise en place d'une permanence téléphonique (renvoi du standard mairie sur une ligne téléphonique) est à décider de même

Ligne téléphonique : standard mairie 04 75 21 51 52.

Composition : le Maire, les adjoints et conseillers délégués, la secrétaire générale de mairie, Muriel Martin, le garde champêtre et Eric Chauvet

Rôle :

- Coordonne l'intervention des moyens communaux et le recours si nécessaire à des moyens complémentaires
- lieu de décision de fermeture éventuelle des services publics (par exple : école, en liaison vers l'inspection d'académie et dès lors que les transports scolaires sont interrompus)
- contacte les personnes vulnérables pour faire un point sur leur situation,
- Met en place des actions d'informations de la population (panneaux d'information ; médias....)
- Reçoit et consigne sur cahier les appels et demandes relatifs à l'évènement
- Oriente vers les personnes compétentes les demandes pour lesquelles la commune n'est pas concernée.

Seule la cellule de crise est autorisée à contacter les services techniques. Le n° des personnels techniques ne doit pas être communiqué aux tiers.

# PRIORITES DE DENEIGEMENT

Quelque soit l'ordre fixé ci-après, la première des priorités reste le secours aux personnes.

Pour des raisons écologiques, économiques et de bonne conservation de la voirie (détérioration rapide des bétons et revêtement bitumineux) la quantité de sel dispersée sur la voirie et les espaces publics doit être ramenée au strict minimum.

**1) Priorité 1 : déneigement des voies publiques** de la commune (voies communales et chemins ruraux). Plans joints. Listes ci-dessous :

	Départ tracteur du garage (Tourtoyron)
1	Place de la Poste (places République + prieuré)
2	bd de l'écho
3	Place Maurice Faure
4	rue Lambert + fossé
5	Grande rue direction Crest
6	route royale (gendarmerie Pompiers)
7	avenue Coupois + MAPAD
8	route de Saint-Jean - la Bourque - Montmartel
9	Chemin Jomare et col des beaux en cas de besoin
10	avenue coupois direction Saillans
11	grande rue
12	Pont Algoud - rue Illaire
13	Samarins
14	Rue de la Gare + la Gare SNCF
15	Quartier la Tuilière et desserte ZA (sauf parties privatives des entreprises)
16	Quartier le Collet
17	accès au captage et réservoirs AEP
18	La Mure (Patonnier Raspail).
19	Chemin des Courts
20	Chemin du réservoir
21	Chemin Mme Coutier
22	Chemin accès Escoffet au Collet
23	Chemin Gourdon jusqu'à M et Mme Bellier
24	le pecher jusqu'au pont
	<b>Rues sur lesquelles des moyens privés sont à faire intervenir :</b>
1	Rue Barnave
2	Rue des Remparts : rue trop étroite.
3	Rue de la République (descente aux "terrasses de la Drôme")
	<b>Tournée de déneigement des ruelles et centre village à la main ou semoir</b>
1	accès médecins
2	Descente des Samarins sur le pont
3	Pont Algoud
4	Chemin Piéton RD 93 accès aux Samarins
5	Pont du Rieussec
6	Accès passage piétons RD 93 la Gare
7	Escaliers et parvis Mairie / écoles
8	Escaliers la poste
9	Descente du Rieussec
10	Dégager les ruelles, en priorité chez les personnes âgées.

Tracteur : décapage puis salage sauf pour les chemins (le sel fait remonter l'eau et abîme le chemin).

Déneigement à la main : pelle et salage sauf sur les rues Lambert et Illaire, le carrefour du fossé et toutes les voiries qui comportent un revêtement béton ou pavé : **utiliser du déglaçant.**

## Coordonnées utiles et moyens disponibles

Coordonnées des intervenants et des personnes vulnérables : voir annexe mise à jour pour tous les plans de sécurité.

Vincent BEILLARD	06.37.38.41.61
Annie MORIN	06.87.21.65.19
Michel GAUTHERON	06.83.20.45.90
André ODDON	06.31.32.56.43
Caroline POSTAIRE	06.16.28.16.56
Olivier YRLES	06.30.84.85.75

### Téléphones :

FATRAS	06.83.17.86.70
DI CATALDO	06.83.17.86.70
CHAUVET	06.42.78.90.51
DAVIN	06.76.92.48.43

Gendarmerie	04.75.21.53.22
Pompiers Saillans Fabrice GAY	06.74.20.28.25
Pierre GAUTHIER	06.84.37.96.55
Frédéric TEYSSOT	06.86.93.17.50
Liotard	04.75.21.71.47
Gégé	06.08.28.07.69

### Les moyens disponibles

#### Moyens communaux :

*Tracteur* : Equipé d'une lame orientable.

*Saleuse* : Attelée derrière le camion.

*Pour les ruelles* : pelles, semoir à main.

#### Moyens privés disponibles

Pierre Gauthier : quad et éventuellement tracteur équipé. Tél 04.75.21.55.42 ou 06.84.37.96.55

Frédéric Teyssot : 06 86 93 17 50 déneige Chastel Arnaud + Col chaudière + Véronne pour le compte du département. Tracteur équipé lame orientable.

Ent. Liotard : déjà réquisitionnée par le département en cas de fortes chutes de neige, peut mettre à disposition un tracto et un chargeur non chaîné en cas de nécessité.

Objectif eau : prêt de main d'œuvre pour conduire le tracteur communal.

Valeur de rémunération : vérifier qu'elles sont alignées peu ou prou sur les tarifs du parc des services du département (cf. CTD Crest).

Consigne à donner de manière systématique aux moyens privés : faire attention aux éléments du réseau d'eau à fleur qui peuvent être arrachés au passage avec la neige : exple bouche à clé.

Financement : le département (direction des routes) soutient le déneigement des voies communales (régie et interventions privées).